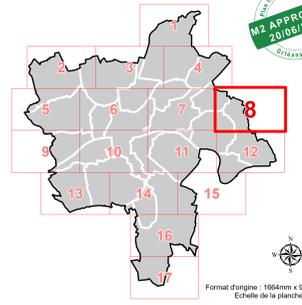




# PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLÉ

## PLAN DES HAUTEURS AU 5000e Planche n°8



Format d'origine : 1064mm x 914,4mm  
Echelle de la planche : 5000e

PLU ORLÉANS MÉTROPOLÉ  
- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017  
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022  
- Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MAU), 19/01/2023 (MAU), 10/10/2023 (MAU), 11/03/2024 (MAU)  
- Modifié par délibération du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 16/11/2023 (M1), 20/06/2024 (M2)

### LÉGENDE DE LA PLANCHE

**Hauteur au faîtage**

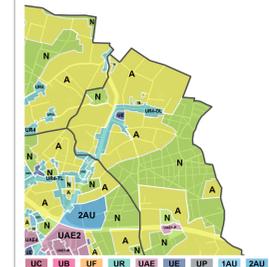
de 3 m à 5,5 m	de 6 m à 8 m	de 8 m à 10 m	de 10 m à 12 m	de 12 m à 14,5 m	de 14,5 m à 17 m	de 17 m à 20 m	de 20 m à 23 m	de 23 m à 25,5 m	de 25,5 m à 28 m
----------------	--------------	---------------	----------------	------------------	------------------	----------------	----------------	------------------	------------------

Hauteur maximale au faîtage à respecter dont la valeur est fixée par l'étiquette  
En l'absence de valeur, la hauteur maximale au faîtage des constructions n'est pas réglementée par le plan des hauteurs.  
Exemple : 12 signifie que le bâti ne devra pas mesurer plus de 12 mètres à son point le plus haut.

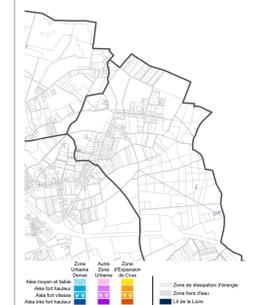
**Hauteur à l'égout**

Hauteur maximale à l'égout à respecter dont la valeur est fixée par l'étiquette  
En l'absence de valeur, la hauteur maximale à l'égout des constructions n'est pas réglementée par le plan des hauteurs.  
Exemple : 7 signifie que le bâti ne devra pas mesurer plus de 7 mètres à l'égout du toit.

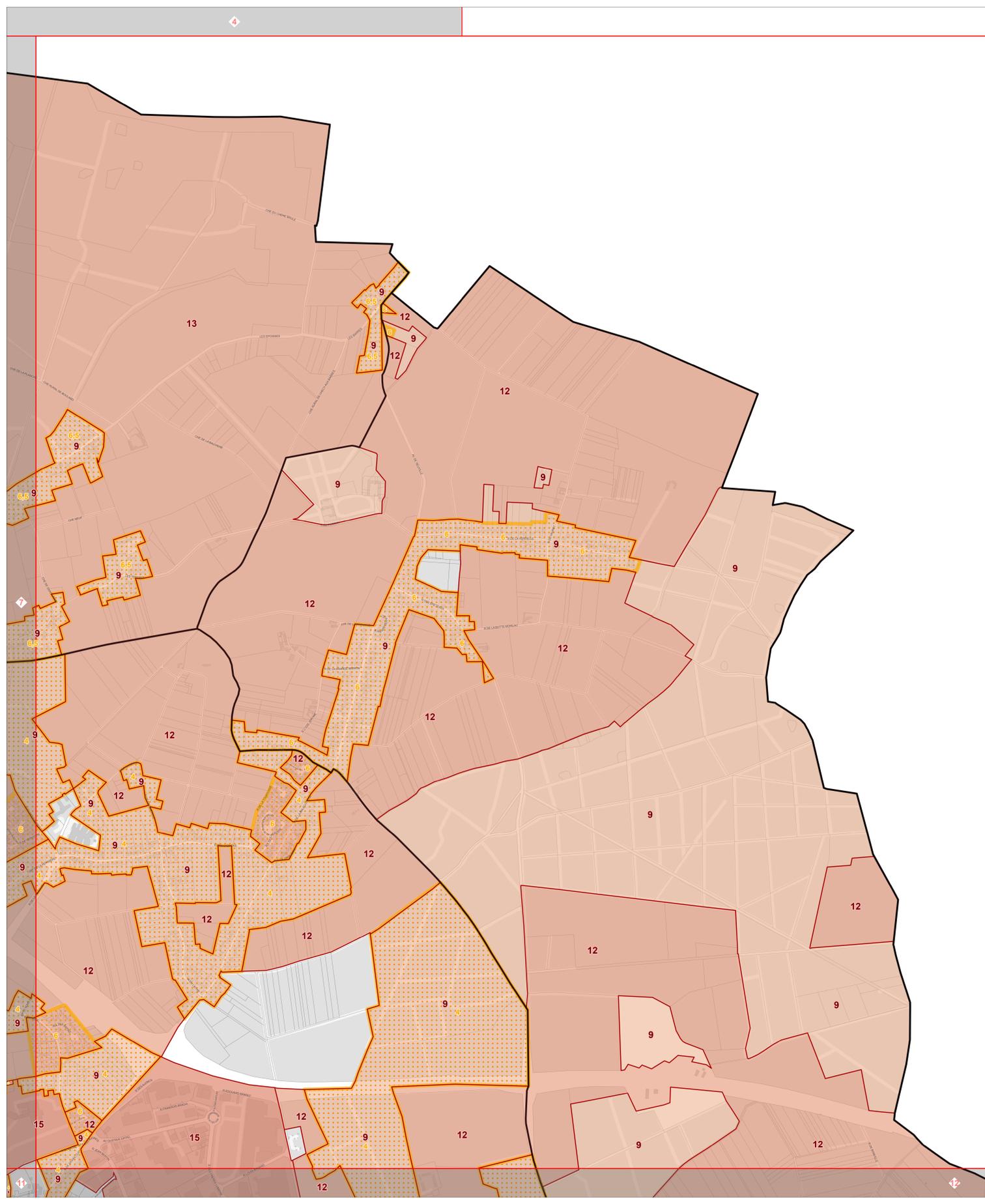
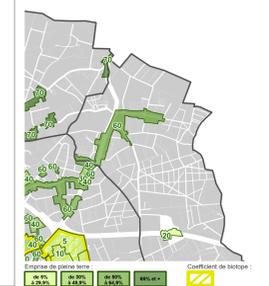
### EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



### EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION



### EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES



0 100 200 Mètres  
1 centimètre sur le plan représente 50 mètres dans la réalité

Empreinte au sol : 100%, 200%, 300%, 400%, 500%  
Coefficient de biotope : 100%, 200%, 300%, 400%, 500%  
Empreinte au sol : 100%, 200%, 300%, 400%, 500%  
Coefficient de biotope : 100%, 200%, 300%, 400%, 500%